

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.25

OBJET :

**Recensement de la
longueur de la voirie
communale classée
dans le domaine
public**

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DREAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.

Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.

Pouvoirs :

M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre du recensement annuel de la longueur de voirie communale classée dans le domaine public à transmettre aux services de l'Etat pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2027, il convient d'actualiser le linéaire de voirie communale de la commune de BRIEC.

La mise à jour régulière du linéaire de voirie communale constitue un enjeu financier important pour la commune. En effet, la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans le calcul de certaines composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

Ainsi, chaque création, extension ou intégration de nouvelles voies communales peut permettre de mieux refléter les charges réelles d'entretien supportées par la collectivité et d'optimiser le montant des dotations perçues. À l'inverse, une voirie non recensée ou dont le classement n'a pas été actualisé peut conduire à une sous-évaluation des charges de la commune et donc à une perte de recettes.

La mise à jour du tableau de classement des voies communales permet également de disposer d'un inventaire patrimonial fiable, utile pour la gestion de la voirie, la programmation des travaux et les démarches administratives auprès des services de l'Etat.

L'actualisation du linéaire de voirie communale est une démarche à la fois administrative, technique et financière qui contribue à garantir une juste prise en compte des charges de la commune dans le calcul de ses dotations.

Dans ce cadre suite au classement dans le domaine public communal de nouvelles voies, il y a lieu d'intégrer les longueurs suivantes :

Voie concernée	Longueur à intégrer
Lotissement « Le Clos de Lannechuen »	905 m
Chemin des Bleuets	94 m
Total des nouvelles longueurs	999 m

Après prise en compte de ces intégrations, la longueur totale de voirie communale classée dans le domaine public à déclarer au titre de la DGF 2027 s'établit à : 167 466 mètres linéaires

Vu l'avis unanimement favorable de la commission durable du 16 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- 1- de prendre acte de l'actualisation du linéaire de voirie communale ;
- 2- de valider l'intégration des 905 mètres du lotissement « Le Clos de Lannechuen » ;
- 3- de valider l'intégration des 94 mètres du Chemin des Bleuets ;
- 4- de retenir une longueur totale de voirie communale classée dans le domaine public de 167 466 mètres pour la déclaration à transmettre aux services préfectoraux au titre de la DGF 2027.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

